

Kibungu le 29 janvier 1958



N° 345 /Sec 30/DC

Transmis copie pour information à Monsieur l'Ingénieur du Service des Travaux Publics à USUMBURA

L'Agent Territorial
J. De Craemer

A Monsieur l'Ingénieur du Service des Travaux
Publics
à
KIGALI

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai retenu le chauffeur KAPITENI qui pilotait le véhicule S T A N° A 6180. Il me semble qu'il avait trop bu pour conduire un véhicule. La bâche du camion était mouillée de bière indigène et le chauffeur prétend que la bière qu'il avait chargée sur son camion appartenait à deux maçons qu'il avait pris à bord à Kigali pour les conduire à Musha. C'est cette bière qui a été versée sur la bâche du camion. Ces maçons avaient dix sacs de ciment + trois portes et autres matériaux. Sur sa feuille de route il n'y est rien marqué de ce transport et il n'y a pas de bordereau d'expédition.

Il m'a déclaré avoir bu deux bouteilles seulement de Primus. Vers 4 heures de l'après-midi il se trouvait au camp militaire et en lui demandant de m'apporter sa feuille de route il a répondu au karani qu'il n'avait pas de forces, que sa feuille de route lui appartient et qu'il doit se coucher. J'ai renvoyé le karani mais le chauffeur avait déjà quitté le camp militaire sans dire où il allait.

Le chauffeur Kapiteni est seulement venu se présenter au bureau le lendemain matin vers 8h 30 en disant que son patron du S T A n'aime pas qu'il se précipite et qu'il vient trop tôt. Sa réponse est d'une façon impolie.

L'Agent Territorial
J. DE CRAEMER